

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

**OBJET :
ADHESION A LA
CHARTRE « VILLE
AIDANTE
ALZHEIMER »**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 11.02.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 11.02.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **24 FEV. 2020**

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,
BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy,
THOMAS Eric, RATABOUIL Michel, PINEL Jean-Louis,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente : Mme RUIZ Patricia,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Bien que la santé ne soit pas une compétence confiée aux communes par les
lois de décentralisation, celles-ci, par leurs différentes missions, interviennent
dans des champs favorisant le bien-être et la bonne santé.

La Ville de Castelnaudary a ainsi développé une culture de santé publique
portée par divers services municipaux qui mettent en œuvre des programmes
de prévention et de promotion de la santé en faveur des populations
vulnérables (Education à la sante, handicap, santé mentale, offre et accès aux
soins ...). Elle s'inscrit dans de nombreuses campagnes de prévention santé
(Octobre rose, Mars bleu, dépistage du diabète, parcours du coeur), et organise
de nombreuses manifestations (Forum Santé, semaine des fruits et légumes
ateliers de nutritions).

La participation active à des actions de prévention et de promotion de la santé
publique, la concertation organisée entre gestionnaires et professionnels de
santé, concordent à valider la volonté municipale à conduire une véritable
politique locale en matière d'éducation à la santé, de prévention et d'accès aux
soins de qualité sans discrimination.

Au travers de l'adhésion à la charte « ville aidante Alzheimer » aux côtés de l'Association France Alzheimer, notre ville, signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de la ville en répondant par ailleurs à l'un des axes définis par le Contrat Local de Santé qui sera signé prochainement.

Ainsi, la ville s'engage à valoriser, soutenir et/ou communiquer sur les dispositifs de soutien et d'information à disposition des personnes malades et des proches aidants. Pour ce faire, elle se propose de mettre en place au moins une action citée ci-dessous (en fonction de ses moyens, de ses ressources et de ses spécificités locales) tournée vers la qualité de vie des administrés concernés :

- Garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie
- Informer sur la formation gratuite de France Alzheimer à destination des aidants
- Faciliter la mise en place ou le déploiement de Cafés mémoires mémoire ou d'actions initiées par France Alzheimer et/ou d'actions de nature inclusive
- Faciliter les modalités de transport depuis le domicile jusqu'au lieu des activités (dans un rayon délimité par la commune)
- Construire un projet de sensibilisation et de formation de la maladie d'Alzheimer à destination des commerçants, artisans, chauffeurs de bus...
- Sensibiliser à la maladie d'Alzheimer dans les écoles à travers l'animation de temps d'accueil périscolaire ou jeux éducatifs par exemple,
- Faciliter la participation des personnes malades et leurs proches aidants à des actions artistiques, culturelles ou sportives
- Faciliter l'autonomie des personnes malades au sein des lieux publics grâce à la mise en place de repères d'orientation visuels ou sonores

En contrepartie, France Alzheimer et son réseau de 99 associations départementales se tiennent aux côtés de la ville pour :

- L'aider à la mise en place d'une activité (sortie culturelle, atelier à mobilisation cognitive, action de convivialité, pratiques sportives...)
- Lui donner les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées,
- L'appuyer dans son objectif d'accompagnement ou d'orientation des administrés concernés (formation des aidants, soutien des personnes malades..)

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à la charte « Ville Aidante Alzheimer » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion à la charte « Ville Aidante Alzheimer »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite charte qui est jointe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 17 février 2020.



Le Maire,



Patrick MAUGARD